



Décision de l'Assemblée plénière | 20 juin 2024

Bibliomedia ; modèles de financement pour les contributions de base : décision

Considérations du Secrétariat général

- 1 Bibliomedia est une fondation de droit public créée en 1920 qui fournit de nombreuses prestations en faveur de la promotion de la lecture de manière générale, adressées aux établissements de la scolarité obligatoire ainsi qu'aux bibliothèques scolaires et communales.
- 2 En juillet 1998, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et les cantons ont convenu de financer la fondation conjointement. Peu après, la CDIP a donc mis un contrat type à la disposition des cantons et encouragé ces derniers à conclure des conventions individuelles avec Bibliomedia.
- 3 Ces conventions, qui sont toujours en vigueur aujourd'hui, prévoient un modèle de financement à deux niveaux, comprenant d'une part une contribution reposant sur un montant de base de 7 centimes par habitant ou habitante et, d'autre part, une participation versée en fonction des tarifs de Bibliomedia pour les prestations auxquelles le canton recourt effectivement.
- 4 En présentant le dossier en annexe, Bibliomedia invite maintenant les cantons à renouveler les conventions régissant leurs contributions de base et, ce faisant, à continuer à s'impliquer dans la promotion de la lecture et des langues aux côtés de la Confédération.

Décision de l'Assemblée plénière

Il est suggéré aux cantons de renouveler leurs contrats avec Bibliomedia dans le sens de ce qui précède.

Berne, le 20 juin 2024

Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière :

sig.

Susanne Hardmeier | Secrétaire générale

Notification :

- Membres de la CDIP

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

410-27.10 AnB/bop